

Communiqué de presse

(Diffusé le 8 février, juste avant le retrait, le 9 février, de tous les articles du projet de décret, hormis son article 1, lequel reste totalement inacceptable en l'état)

Contacts Paysages de France : 06 82 76 55 84, 06 37 19 44 69, 06 51 47 89 51, 06 88 44 26 91

Projet de décret affichage : il est encore temps pour le gouvernement d'éviter une forfaiture

Mensonges d'État

Effarant ! Le gouvernement n'est plus que le porteur de valises des afficheurs. Plus rien ne l'arrête : Macron ment, Martine Pinville, toute tremblante, ment à son tour aux membres de la représentation nationale, tout cela pour satisfaire la voracité d'un lobby dont certains des membres violent ouvertement et sciemment le code de l'environnement depuis 35 ans.

Engrenage infernal

Ces mensonges aussi énormes qu'éhontés sont le résultat d'un engrenage infernal : le gouvernement a permis à JCDecaux, l'afficheur n° 1 en France, de se faire un énorme coup de pub à l'échelle planétaire sur le dos de la COP21. Un gouvernement pour qui la COP21 a été aussi un énorme enjeu de communication.

Voici quelques jours, on apprenait encore que le ministre de Marisol Touraine faisait l'éloge de JCDecaux, généreux parrain d'une campagne « publicito-humanitaire » lancée par l'État.

Rétrocommissions en « nature »

Qui peut croire un instant que de tels services se font sans retour d'ascenseur ?

Ce que le gouvernement gagne d'une main, il doit le rendre de l'autre.↵

Et comment paie-t-il ? En sacrifiant, pour les livrer aux afficheurs, des pans entiers du paysage, patrimoine commun de la nation et donc de tous les citoyens.

Reconquérir les paysages = les détruire ?

Le plus effarant, c'est qu'il n'y a pas de limites : aujourd'hui est débattu le « Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ».

Depuis des mois et même des années, le gouvernement se sert de ce projet comme d'un étendard de sa politique environnementale.

Mais dans le même temps, il tente de défaire en toute discrétion ce qu'il prétend défendre au grand jour !

L'argument économique : un mensonge de plus !

Le document explicatif des mesures prévues dans l'article 4 du projet de décret tente de nous faire croire qu'une « application stricte des règles [...] ne serait pas supportable au regard des conséquences économiques pour ce secteur. »↵

Absolument consternant ! Un secteur qui va pour le mieux n'aurait pas eu les moyens, depuis le le décret du 30 janvier 2012, de mettre ses dispositifs aux normes ? On croit rêver : la plupart des panneaux récents, installés après la publication des nouvelles règles, ne les respectent pas non plus, tant l'habitude de bafouer la loi en toute impunité est devenue pour certains la règle.

Ségolène Royal reprend les arguments de Paysages de France

Quant à Ségolène Royal, après un silence de près de six mois, elle se rend enfin compte que ce projet est en totale contradiction avec les orientations de son ministère : elle reprend presque mot pour mot les arguments de Paysages de France pour dénoncer « le lobby des afficheurs [qui] est intervenu pour étendre la portée de ce décret. » ↵

Plus de 53 000 citoyens ayant déposé un avis négatif sur le site du ministère de l'Écologie dans le cadre de la consultation publique (du jamais vu, selon la ministre !), sont prêts à l'aider à faire retrouver raison à Emmanuel Macron.

Éviter une forfaiture

Il reste deux solutions aux ministres qui se sont compromis jusqu'ici :↵

- soit reconnaître qu'ils se sont trompés et tout est oublié.↵
- soit s'arc-bouter et se crisper sur leurs positions et commettre une forfaiture.

La balle est dans leur camp.